



Passage d'un cdic en cdi : clause de mobilité

Par **Audrey**, le **09/08/2010** à **11:11**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDic et vais passer en CDI car le 1er n'est plus viable (plusieurs clients donc chantier non applicable).

Nous avons peur que notre entreprise nous impose une clause de mobilité sans indemnisation supplémentaire que nous n'avons pas dans notre CDI de chantier (convention Syntec).

Est-on en droit de refuser de signer ce nouveau contrat si les clauses ne nous conviennent pas ?

Vous remerciant par avance

Cordialement,

Audrey